

DEPARTEMENT DU NORD  
 -----  
 ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
 -----  
 CANTON DE SIN-LE-NOBLE

REPUBLIQUE FRANCAISE



# COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33

2026-027

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

<u>Date de la convocation</u> : 23 Avril 2026	L'An Deux Mil Vingt-Six, le Vingt-Huit Avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Éric SOQUET, Maire			
<u>Date d'affichage de la convocation</u> : 24 Avril 2026	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
<u>Nombre de conseillers</u> :  En exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 14 Pouvoirs : 1 Votants : 15	Monsieur SOQUET Éric	X		
	Madame DEPARIS Magali	X		
	Monsieur CLAISE Frédéric	X		
	Madame LEROUX Evelyne	X		
	Monsieur BONNET Guy	X		
	Madame REY Caroline	X		
	Monsieur MAITTE Yves	X		
	Madame GUISLAIN Chloé	X		
	Monsieur HARDY Frédéric	X		
<u>Secrétaire de Séance</u> : Frédéric CLAISE	Madame MARLIERE Séverine	X		
	Monsieur PINATON Clément	X		
	Madame DUCAMP Séverine		X	MARLIERE Séverine
	Monsieur GUYOT Jean-Pierre	X		
	Madame HALLANT Dany	X		
<u>Objet de la délibération</u> : <b>Affectation des résultats du compte financier unique définitif de l'année 2025</b>	Sens du Vote : Adoption			
	Votes Pour : 14      Votes Contre : 0      Abstention : 1			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'extrait du compte financier unique provisoire de l'année 2025,

Vu la délibération n° 2025-041 du 29 octobre 2025 décidant la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale,

Les résultats de l'exercice 2025, figurant dans le compte financier unique définitif 2025 de la mairie étant les suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>Résultats reportés</b>		429 988,17		148 332,96		578 321,13
<b>Part affectée à l'investissement</b>						
<b>Opérations de l'exercice</b>	1 046 375,00	1 290 765,43	236 928,48	208 515,03	1 283 303,48	1 499 280,46
<b>Totaux</b>	1 046 375,00	1 720 753,60	236 928,48	356 847,99	1 283 303,48	2 077 601,59
<b>Résultat de clôture</b>		674 378,60		119 919,51		794 298,11

Besoin de financement	
Excédent de financement	119 919,51
Restes à réaliser DEPENSES	15 884,17
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	104 035,34

Les résultats de l'exercice 2025, figurant dans le compte financier unique définitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale étant les suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		4 925,92		49,11		4 975,03
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice	1 107,67	1 814,11			1 107,67	1 814,11
Totaux	1 107,67	6 740,03		49,11	1 107,67	6 789,14
Résultat de clôture		5 632,36		49,11		5 681,47

Besoin de financement	
Excédent de financement	49,11
Restes à réaliser DEPENSES	
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	49,11

Le Conseil Municipal décide d'affecter sur l'exercice 2026 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2025 de la manière suivante :

#### Recettes d'investissement

C/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (solde positif) MAIRIE : 119 919,51

C/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (solde positif) CCAS : 49,11

Soit au total : 119 968,62

#### Recettes de fonctionnement

C/002 excédent de fonctionnement reporté MAIRIE : 674 378,60

C/002 excédent de fonctionnement reporté CCAS : 5 632,36

Soit au total : 680 010,96

Le conseil municipal décide d'affecter comme suite l'excédent de fonctionnement :

- 473 426,44 au compte 1068 (recette d'investissement)
- 206 584,52 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- 119 968,62 au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

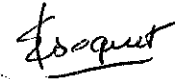
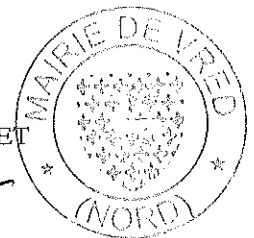
Le Secrétaire de séance,

Frédéric CLAISE



Le Maire,

Éric SOQUET

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 04 MAI 2026 et de la publication le 04 MAI 2026

Le Maire,

Éric SOQUET

